

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 13 novembre 2023 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-23-11-92

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-11-93

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-23-11-94

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 23 octobre 2023, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 23 octobre 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-11-95

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICE DE COMMUNICATIONS D'URGENCE AVEC LA CENTRALE DES APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES

CONSIDÉRANT que la transmission des appels d'urgence aux pompiers via un logiciel est nécessaire;

CONSIDÉRANT que le fournisseur la « Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches » répond aux besoins du Service de la sécurité incendie avec l'application Survi-Mobile;

CONSIDÉRANT qu'un contrat d'une durée de 3 ans pour l'utilisation de l'application Survi-Mobile réduirait les coûts d'utilisation;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente de service relative à l'utilisation de l'application Survi-Mobile avec la « Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches », laquelle est jointe pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-23-11-96

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire